



DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 161/2023
SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL 2023/2024

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocail (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

Était absent ou excusé

Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023

PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LE CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL 2023/2024

Rapporteur : Bruno Flécharde

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29, L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Considérant que Laval Agglomération, dans le cadre de sa politique culturelle, souhaite développer et accroître l'accessibilité à la culture au plus grand nombre,

Que Laval Agglomération propose un projet Danse et Handicap intitulé « Corps et Mouvement » en partenariat avec le théâtre et le service Médecine Physique et de Réadaptation et Hôpital de Jour du Centre Hospitalier, et des ateliers danse et musique avec l'hôpital de jour;

Qu'il convient d'établir des conventions pour fixer et définir le cadre des interventions,

Après avis de la commission Culture,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le partenariat entre Laval Agglomération et le Centre Hospitalier est approuvé.

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer les conventions et tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-161-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023

Florian Bercault